Nations Unies S/2017/784



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (Période allant du 2 juin au 1er septembre 2017)

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) jusqu'au 15 décembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de l'application de son mandat tous les 90 jours. Il porte sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité durant la période allant du 2 juin au 1er septembre 2017, la situation humanitaire et les progrès accomplis dans l'application du mandat de la Mission. On y trouvera également un bilan des progrès accomplis par les parties en ce qui concerne la cessation des hostilités, la reprise du dialogue et l'instauration d'une représentation inclusive au sein du Gouvernement.

II. Situation politique et économique

2. Peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'accord de paix). L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) joue un rôle de premier plan dans les efforts visant à organiser un forum de haut niveau sur la revitalisation du processus de paix, une initiative qu'elle considère comme une dernière tentative pour remettre ce processus sur les rails. Parallèlement, diverses autres initiatives visant également à trouver une solution politique au conflit sont actuellement en cours, y compris le dialogue national et une initiative du Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, pour réunifier les factions du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS).

3. Toutefois, à ce jour, ces initiatives n'ont pas encore permis de réaliser des progrès tangibles en vue de réduire le conflit ou de renforcer la mise en œuvre de l'accord de paix. Le Gouvernement a privilégié les efforts visant à assurer la réconciliation par le dialogue national et a déclaré son intention de tenir des élections dans les délais décrits dans l'accord. Des personnalités de l'opposition à l'extérieur du pays montrent toujours peu d'empressement à s'engager dans le dialogue national, faisant valoir que les conditions ne sont pas réunies pour un dialogue véritable, et les modalités pour inclure dans le processus de l'IGAD les groupes d'opposition et les « groupes séparés » sont encore en cours d'examen. Dans le même temps, la situation économique reste désastreuse et continue

17-15472 (F) 200917 200917





d'alimenter les frustrations, malgré certains efforts déployés par le Gouvernement pour mettre en place des mesures d'austérité budgétaire.

Évolution de la situation politique nationale

4. Le 9 juillet, dans un message à la nation à l'occasion du sixième anniversaire de l'indépendance, le Président Salva Kiir a souligné les efforts de son gouvernement pour promouvoir la paix et la sécurité, rappelé sa déclaration de cessez-le-feu unilatéral et proclamé une amnistie générale. Il a souligné que l'accord de paix et le dialogue national en cours étaient la seule voie à suivre pour parvenir à la paix. Toutefois, ni le cessez-le-feu ni l'accord de paix n'ont été largement respectés ou véritablement appliqués.

5. La Commission mixte de suivi et d'évaluation a convoqué des séances plénières le 12 juillet et le 24 août. Les six comités de travail techniques de la Commission ont soumis des rapports de situation sur les progrès accomplis dans l'application de chacun des chapitres thématiques de l'accord de paix pour alimenter les débats en plénière. En particulier, les membres des comités ont appelé le Gouvernement à accélérer la promulgation d'une loi apportant les modifications nécessaires pour harmoniser la Constitution de la transition de 2011 avec l'accord de paix. Le projet de loi a été présenté au Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles par le Comité national chargé des amendements constitutionnels le 13 avril, mais il est toujours à l'examen. Entre-temps, le Comité national chargé des amendements constitutionnels a commencé à modifier les lois sur la sécurité nationale et mené des consultations préliminaires sur la révision de la loi sur les partis politiques et de la loi sur les élections nationales de 2012.

6. Le 17 juillet, le Président Kiir a remplacé six membres de l'Assemblée législative nationale de transition liés au MPLS dans l'opposition sous l'ancien Premier Vice-Président, Riek Machar, par de nouveaux candidats alliés à la faction du Premier Vice-Président Taban Deng Gai, renforçant ainsi la présence de ce dernier au sein du Gouvernement. Parallèlement, les 14 et 27 juillet, Riek Machar a annoncé la nomination de neuf nouveaux gouverneurs pour 9 des 21 États fédéraux que sa faction a proposés.

7. Le Comité directeur du dialogue national a tenu des séances plénières du 29 mai au 22 juin. Le 8 juin, la plénière a créé 15 sous-comités chargés de mener des consultations thématiques et au niveau local. Deux délégations spéciales ont pris contact avec les dirigeants de l'opposition résidant hors du pays, notamment à Khartoum et Nairobi. Le coprésident du Comité directeur a conduit une délégation spéciale pour prendre contact avec Riek Machar le 28 juin en Afrique du Sud; ils n'ont toutefois pas pu s'entretenir avec lui. Des délégations se sont également rendues à Khartoum, Addis-Abeba et Nairobi pour poursuivre leurs activités de sensibilisation. Du 3 au 28 juillet, le Comité directeur a organisé à l'intention de ses membres un séminaire sur les enseignements tirés de l'expérience au niveau international en matière de gestion des dialogues, avec l'appui technique de l'ONU et d'autres partenaires. Le 28 juillet, il a annoncé les préparatifs pour entamer en septembre des consultations au niveau infranational.

8. Le 15 juin, le groupe de travail volontaire de la société civile sur la mise en œuvre de l'accord de paix a publié une position commune sur le processus de dialogue national dans laquelle les participants ont exprimé la crainte que le processus ne soit compromis par des restrictions à la liberté d'expression, la non-participation de groupes d'opposition, la poursuite des hostilités, la composition et la partialité du Comité directeur, le maintien en détention de prisonniers politiques et le manque de confiance dans les parties au conflit. Le groupe de travail a demandé que le dialogue national soit axé sur les préoccupations nationales, telles

que la vision, l'identité et l'unité, le secteur de la sécurité et les réformes économiques, les griefs historiques, la répartition des ressources naturelles et la gouvernance.

9. Compte tenu de l'absence persistante de la participation des femmes au processus de paix, un groupe de la société civile dénommé South Sudan Women's Monthly Forum (Forum mensuel des femmes du Soudan du Sud) a publié le 29 juin une analyse genrée de la mise en œuvre de l'accord de paix. Il y a été souligné que le quota de 25 % fixé pour la participation des femmes dans l'exécutif n'avait pas été atteint et recommandé que davantage de femmes soient nommées à des postes clefs du Gouvernement.

Concertation régionale

10. L'Autorité intergouvernementale pour le développement a tenu son trente et unième sommet extraordinaire sur le Soudan du Sud le 12 juin en Éthiopie et décidé de convoquer un forum de haut niveau sur la revitalisation du processus de paix, qui sera une réunion de haut niveau à l'intention des parties à l'accord de paix, y compris les « groupes séparés », en vue de rétablir un cessez-le-feu permanent et de mettre en œuvre cet accord. Les 23 et 24 juillet, les participants à la réunion du Conseil des ministres de l'IGAD tenue à Djouba ont pris note de la réponse positive du Gouvernement à la création du forum et se sont félicités de l'engagement pris par le Président Kiir de collaborer et de mettre en œuvre les décisions du sommet du 12 juin. Les 16 et 17 août, l'IGAD a convoqué une réunion d'experts en Éthiopie pour donner à des Sud-Soudanais indépendants qui ne participeront pas officiellement au forum l'occasion de formuler des recommandations pour le processus de revitalisation.

11. Les 16 juin, 20 juillet et 27 juillet, le Président de l'Ouganda a contribué à l'organisation de trois réunions entre les différentes factions du MPLS en Ouganda dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha de 2015 sur la réunification du parti. La faction du MPLS dans l'opposition favorable à Taban Deng y était présent, tandis que le MPLS dans l'opposition dirigé par Riek Machar, invité à envoyer des représentants aux réunions, a décliné l'offre. Le 27 juillet, le MPLS au Gouvernement, la faction du MPLS dirigée par le Premier Vice-Président Taban Deng Gai et une faction des anciens détenus dirigée par Rebecca Nyundeng Garang ont signé une déclaration dans laquelle il a été décidé de créer un groupe de travail pour concrétiser l'application de l'Accord d'Arusha, et demandé à Riek Machar et aux autres factions du MPLS de rejoindre le processus de réunification. Le 27 juillet, la faction pro-Machar a critiqué les pourparlers en Ouganda, qu'elle a qualifiés de « parodie » du processus de réunification du MPLS.

12. Le Haut Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, l'ancien Président du Mali Alpha Oumar Konaré, s'est rendu à Djouba à deux reprises, du 22 au 25 juin et du 27 août au 1er septembre. Au cours de ces visites, il s'est entretenu avec de hauts responsables du Gouvernement, y compris le Président Kiir, de hauts fonctionnaires s'occupant du dialogue national, des membres de la communauté diplomatique et la MINUSS pour discuter de la situation générale au Soudan du Sud et de la contribution de l'Union africaine au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.

Autres faits nouveaux sur le plan politique

13. Le 11 juillet, le Président de l'Assemblée législative nationale de transition a nommé de nouveaux dirigeants pour les 25 commissions permanentes de l'Assemblée, dont 7 présidentes et 8 vice-présidentes. Dix-sept présidents et 17 vice-présidents ont été alloués au MPLS au Gouvernement, 6 présidents et

6 vice-présidents au MPLS dans l'opposition pro-Taban Deng, 1 président et 2 vice-présidents aux autres partis politiques et 1 président aux dirigeants du MPLS. Les nominations ont permis de sortir d'une impasse prolongée à l'Assemblée à la suite des changements contestés au niveau de la direction des comités auxquels avait procédé le Président de l'Assemblée en mars et qui avaient largement paralysé les affaires parlementaires pendant trois mois.

14. Le 12 juillet, en réponse à la grève judiciaire déclarée par l'Assemblée générale des magistrats et des juges en mai, le Président Kiir a limogé 14 juges, invoquant une disposition de la Constitution qui autorise à destituer des juges pour manquement ou tout autre motif sur la base de la recommandation de la Commission nationale des services judiciaires. Les juges grévistes exigeaient un appui financier et logistique à la magistrature, une augmentation périodique des traitements et la démission du Président de la Cour suprême. Une commission gouvernementale créée par le Président Kiir en avril pour examiner les griefs des juges a présenté au Président en juin ses conclusions dans lesquelles elle a rejeté toutes les exigences des grévistes.

Évolution de la situation économique

15. Le Soudan du Sud continue de se heurter à de graves difficultés sur le plan économique. Les recettes de l'État restent limitées en raison principalement des cours du pétrole relativement faibles et de la faible production nette de pétrole, qui est actuellement autour de 118 000 barils par jour, contre 130 000 barils par jour au cours du trimestre précédent. L'inflation et la persistance des arriérés de salaires ont encore affaibli le pouvoir d'achat des ménages, situation aggravée par l'affaiblissement de la livre sud-soudanaise par rapport au dollar des États-Unis. L'indice annuel des prix à la consommation a augmenté de 154,6 % entre juillet 2016 et juillet 2017, principalement sous l'impulsion de la hausse des prix des produits alimentaires. La production agricole continue d'être entravée par l'insécurité et les déplacements de population, en particulier dans l'Équatoria. Le 28 août, le Parlement a adopté le budget national pour l'exercice 2017/18 d'un montant de 46,487 milliards de livres sud-soudanaises avec des modifications, qui dépasse de 16,8 milliards de livres les ressources disponibles. Pendant les discussions, les parlementaires ont examiné les perspectives économiques du pays, la levée de la subvention du carburant, l'ajustement des taux d'imposition et d'autres sources de revenus. Le Ministre des finances, de la planification et du développement économique a annoncé la création d'un secrétariat pour guider le processus de conception et d'application d'une stratégie nationale de développement de trois ans visant à stabiliser l'économie.

III. Conditions de sécurité

16. Malgré le cessez-le-feu unilatéral déclaré par le Président Kiir en mai et l'appel lancé à tous les groupes armés à respecter l'accord de cessation des hostilités, la situation en matière de sécurité ne s'est pas améliorée au cours de la période considérée, presque toutes les régions du pays étant touchées par le conflit. Les opérations militaires se sont poursuivies dans certaines zones de la région du Haut-Nil et de l'Équatoria, tandis que les tensions ont persisté dans la région de Bahr-el-Ghazal. Le 29 août, le Ministre de la défense a été cité dans les médias locaux avertissant que l'amnistie générale annoncée par le Président Kiir n'était pas de « durée indéterminée » et dans un entretien accordé le 31 août à la Radio de la MINUSS Miraya, il a confirmé ses directives officielles tendant à adresser aux forces rebelles un ultimatum de 30 jours pour déclarer leur volonté d'envisager

d'accepter des arrangements de cessez-le-feu ou alors s'exposer aux attaques des forces gouvernementales.

Région du Haut-Nil

17. La situation en matière de sécurité est restée instable dans la région du Haut-Nil et marquée par des affrontements entre l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) et l'APLS pro-Machar dans l'opposition dans le comté de Renk, les 7 et 14 juin dans les villages de Babounge et Atham et le 5 juillet à Gostabun. Dans le comté de Manyo, l'APLS et les forces de l'opposition se sont affrontées dans les villes de Kola et de Kuek le 13 juin et à Kaka les 18, 20 et 26 juillet. Les opérations de l'APLS pour pénétrer plus en profondeur dans les zones contrôlées par l'opposition se sont poursuivies; l'APLS et les forces de l'APLS dans l'opposition se sont affrontées le 29 juin à Mathiang, ce qui a entraîné des déplacements de populations civiles. Les 6 et 7 juillet, 25 agents de l'aide humanitaire ont été transférés de Pagak en raison de l'insécurité dans la région. Les affrontements se sont poursuivis quand les forces de l'APLS sont arrivées à Maiwut et, le 8 août, l'APLS et l'APLS pro-Machar dans l'opposition ont toutes les deux confirmé à la MINUSS que l'APLS avait capturé Pagak le 6 août. Toutefois, les forces de l'opposition auraient réussi à reprendre le contrôle de certaines parties de Pagak le 10 août. Les deux parties restent présentes dans la zone et chacune d'elles prétend depuis lors être maître de Pagak.

18. La situation en matière de sécurité dans l'Unité était tendue, des conflits localisés et des problèmes d'insécurité ayant été signalés. La MINUSS a continué de recevoir des informations faisant état de recrutement forcé dans le comté de Guit par l'APLS pro-Taban Deng dans l'opposition, y compris des tentatives visant à recruter de force des agents de l'aide humanitaire nationaux. Le 22 juin, l'APLS et les forces de l'APLS pro-Machar dans l'opposition ont échangé des coups de feu à Gear, dans le comté de Leer. À Kuerguini, dans le comté de Guit, la MINUSS a observé un défilé militaire de l'APLS dans l'opposition pro-Taban Deng le 4 juillet, au cours duquel le Vice-Ministre de la défense et des anciens combattants a souligné le plan du Gouvernement visant à réinsérer dans l'APLS les forces de l'APLS pro-Taban Deng dans l'opposition. Le commandant de la Division IV de l'APLS a également signalé le retrait des forces de l'APLS de Pilling, dans le comté de Leer. Toutefois, les affrontements entre les forces de l'APLS et celles de l'APLS pro-Machar dans l'opposition se sont poursuivis dans le comté de Leer.

19. Dans le Jongleï, les conditions de sécurité sont demeurées précaires. Le commandant de brigade de l'APLS à Pibor a indiqué que la plupart des soldats de l'APLS stationnés à Rate, dans le comté de Pochala, avaient abandonné leurs casernes en raison du manque de nourriture et du non-paiement des arriérés de salaires. Le 13 juin, des soldats de l'APLS ont refusé à l'appareil d'un organisme des Nations Unies l'autorisation de décoller de l'aéroport de Pochala, faisant état de doléances sur le non-paiement des salaires, et détenu temporairement l'appareil, l'équipage et les passagers. Les intéressés ont par la suite été relâchés le 14 juin. Le commandant de l'APLS pro-Machar dans l'opposition à Lankien a affirmé que, le 10 juillet, les forces gouvernementales à Wa'at ont attaqué Walgak, dans le comté d'Akobo, mais auraient été repoussées par les forces de l'opposition.

Équatoria

20. La situation en matière de sécurité dans certaines zones de l'Équatoria était tendue, des informations faisant état d'affrontements entre l'APLS et les forces de l'opposition, ainsi que de meurtres de civils et d'embuscades le long des principales routes. Dans l'Équatoria oriental, la situation était particulièrement tendue autour de

Torit, et il y a eu des affrontements entre l'APLS et l'APLS pro-Machar dans l'opposition. Le 8 juin, un convoi de véhicules escorté par l'APLS est tombé dans une embuscade, qui a fait au moins 18 morts parmi la population civile, dont 7 femmes, ainsi que des morts et des blessés parmi les soldats de l'APLS. L'APLS pro-Machar dans l'opposition aurait revendiqué l'attaque. Le 13 juin, des hommes armés auraient tiré sur le véhicule du Gouverneur d'Imatong sur la route Torit-Katire. Le lendemain, l'APLS a mené une opération militaire contre des éléments de l'APLS pro-Machar dans l'opposition au sud de Torit et aurait causé des pertes civiles. D'autres heurts ont été signalés le 20 juin.

21. En Équatoria central, on a continué de signaler des affrontements entre l'APLS et les forces de l'opposition. Le 29 juin, un responsable de l'APLS pro-Machar dans l'opposition a affirmé que les forces de l'APLS venues de Kaia ont affronté les forces de l'opposition à Yoldu, dans le comté de Morobo, entraînant des pertes civiles. L'insécurité a également continué de régner le long des routes. Le 7 juin, des hommes armés auraient ouvert le feu sur le véhicule d'une organisation non gouvernementale le long de la route Yei-Lainya, blessant une personne. Le 10 juin, trois personnes ont été tuées et deux autres blessées lorsque des hommes armés ont tendu une embuscade à deux véhicules commerciaux entre Kenyi et Loka. Le 13 juin, un agent de la Police nationale sud-soudanaise aurait été tué dans une embuscade sur la route Terakeka-Mingkaman. La violence armée a continué d'entraver la libre circulation sur les principales routes reliant Djouba à Bor et Djouba à Pibor. Le 26 août, un journaliste américain qui aurait été embarqué dans les forces de l'APLS pro-Machar dans l'opposition a été tué lors d'affrontements avec l'APLS à Kaia, dans l'Équatoria central. Chacune des deux parties a accusé l'autre d'avoir engagé les combats.

22. Dans l'Équatoria occidental, l'insécurité localisée a continué de régner, tandis que le Gouvernement de Gbudwe a poursuivi ses efforts visant à intégrer les éléments armés qui s'étaient rendus. Le 2 juin, les autorités locales ont indiqué qu'un groupe armé avait attaqué le poste de police local, dans le payam de Yeri, dans le comté de Mvolo. Le 13 juin, deux agents de la Police nationale sud-soudanaise auraient été tués et deux autres blessés lorsque des hommes armés ont attaqué le poste de police de Maridi. Il y a eu également des tensions localisées dans le comté de Yambio, des informations faisant état d'incidents dans un camp de personnes déplacées à Bangasu et de tensions entre les communautés Azande et Jur-Beri. Le 29 juin, une personne aurait été tuée et deux personnes ont été enlevées lorsque des hommes armés ont attaqué des membres de la tribu Jur-Beri dans la région. Le 3 juillet, six maisons de membres de la communauté Azande ont été incendiées dans le comté de Yambio, le long de la route de Bazungua.

Région de Bahr el-Ghazal

23. Dans la région de Bahr el-Ghazal, où l'on a signalé périodiquement des affrontements et des atteintes à la sécurité impliquant les forces gouvernementales et des groupes armés, la situation en matière de sécurité était tendue. Les tensions ont persisté entre l'APLS et des éléments de l'opposition au sud de Wau. Le 15 juin, l'APLS a déclaré à la MINUSS que des affrontements avaient eu lieu entre l'APLS et des éléments de l'opposition dans la zone de Bazia. Selon certains civils, l'APLS et l'APLS pro-Machar dans l'opposition se sont affrontées dans la zone de Baggari le 20 juin. Les 5 et 6 juillet, des affrontements ont eu lieu à Boro Medina, dans l'État de Bahr el-Ghazal occidental, entre l'APLS et les forces de l'APLS pro-Machar dans l'opposition, lesquels ont fait au moins 17 victimes des deux côtés; l'APLS a par la suite déclaré avoir repris le contrôle de Boro Medina. Le 12 juin, dans l'État de Bahr el-Ghazal septentrional, l'APLS a eu un accrochage avec un groupe armé près d'Aweil-Est et de la frontière avec le Soudan. Le 28 juin,

la MINUSS a effectué une patrouille au comté de Baac pour donner suite à des attaques présumées contre des positions de l'APLS dans le payam d'Adol. Les responsables de comté ont affirmé que des nomades misseryia venus du Soudan étaient les auteurs de cette attaque, qui avaient entraîné des pertes civiles.

24. Dans l'État des Lacs, plusieurs incidents de sécurité ont été signalés. Le commissaire du comté de Rumbek aurait été légèrement blessé dans une embuscade dans le comté de Rumbek-Centre le 14 juin. Dans le comté de Rumbek-Est, des hommes armés auraient dévalisé un responsable de haut rang de l'APLS et trois gardes du corps le long de la route menant au payam d'Aduel (comté de Rumbek-Est). Dans le même temps, des forces organisées ont mené des opérations de désarmement forcé dans la ville de Rumbek le 28 juin. Selon un responsable des Lacs occidentaux, le processus de désarmement serait étendu aux camps de bétail.

Conflits intercommunautaires

25. Parallèlement au conflit qui se déroule à l'échelle nationale, les tensions intercommunautaires ont également affecté les conditions de sécurité dans différentes régions du pays. Les tensions persistent entre les communautés Bor Dinka et Murle dans le Jongleï, malgré la cessation des hostilités signée en mai. Le 15 juillet, des membres de la communauté Murle ont attaqué Kolmerek, faisant au moins 31 morts et 20 blessés; ils ont enlevé plusieurs enfants et auraient également volé 7 000 têtes de bétail. La violence s'est traduite par d'importantes destructions, notamment l'incendie de plusieurs maisons. Une commission d'enquête créée par le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai, n'a pas encore publié ses conclusions.

26. Dans la région de Bahr el-Ghazal, les cycles de violence intercommunautaire se sont multipliés en juin et juillet entre les communautés Apuk et Aguok de Gogrial et propagés à certaines parties des régions voisines de Tonj, Wau et Aweil-Est. En conséquence, le Président Kiir a déclaré le 17 juillet un état d'urgence de trois mois en Gogrial et dans certaines parties de Tonj, Wau et Aweil-Est. Le 23 juillet, dans l'État des Lacs, les violences intercommunautaires entre les sous-clans dinka ont fait 19 victimes parmi les civils.

IV. Situation humanitaire

27. Les conflits et la faim ont continué d'entraîner des déplacements de population. Plus de 3,9 millions de Sud-Soudanais ont été contraints de fuir leurs foyers, 1,9 million sont déplacés et plus de 2 millions sont des réfugiés qui ont été accueillis par l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan. Au 18 août, l'Ouganda, à lui seul, a accueilli plus d'un million de réfugiés sud-soudanais, dont la majorité sont des femmes et des enfants. D'après le plan d'intervention interinstitutions révisé pour faire face à la situation des réfugiés sud-soudanais, qui est coordonné par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la crise des réfugiés du Soudan du Sud est devenue la situation de réfugiés dont la croissance est la plus rapide au monde.

28. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter en raison de l'impact des conflits armés, de la détérioration de la situation économique, de la maladie, des violences intercommunautaires et des déplacements de population dans de nombreuses parties du pays. L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux sans précédent au Soudan du Sud en juin et juillet, avec environ 6 millions de personnes (50 % de la population) en situation d'insécurité alimentaire grave en juin et juillet, dont 1,7 million au bord de la famine. Bien que la mobilisation d'une vaste réponse humanitaire multisectorielle ait permis de mettre un terme à la famine localisée qui

avait été déclarée en février dans les comtés de Leer et de Mayendit (État de l'Unité), 45 000 personnes font face, selon les estimations, à une insécurité alimentaire catastrophique (famine) dans les comtés de Koch, Leer et Mayendit (Unité) et dans le comté de Ayod (Jongleï).

29. La population continue d'être plus exposée à la maladie en raison de la persistance des conflits et des crises. Alors que le pays arrive au plus fort de la saison du paludisme, plus de 1,3 million de cas et près de 2 500 décès ont été enregistrés depuis janvier 2017. Depuis juin 2016, le Soudan du Sud fait face à l'épidémie de choléra la plus dévastatrice qu'il ait connue depuis son indépendance. Au 13 août, 19 851 cas de choléra au total, dont 355 victimes avaient succombé à la maladie (soit un taux de létalité de 1,8 %), avaient été signalés dans 26 comtés du pays. Selon les estimations, 1 024 cas de rougeole, dont 24 victimes étaient décédées, ont été signalés, les enfants de moins de cinq ans étant les plus touchés.

30. En juin et juillet a été signalé le plus grand nombre de restrictions de l'accès du personnel humanitaire en 2017, soit au total 100 et 136 cas, respectivement. Les partenaires ont signalé une hausse substantielle des incidents impliquant des actes de violence commis à l'encontre du personnel et des biens, 46 cas ayant été enregistrés en juin et 49 en juillet, contre 29 en mai. L'insécurité a également perturbé les opérations d'aide et obligé à déplacer au moins 70 agents de l'aide humanitaire qui se trouvaient dans des zones des États du Haut-Nil, de l'Unité, de Jongleï, de l'Équatoria oriental et de Bahr el-Ghazal occidental. La violence contre les agents de l'aide humanitaire et les biens était sous la forme d'effractions, de pillage des approvisionnements humanitaires et d'autres biens, ainsi que d'agression physique. En juin et juillet, on a pénétré par effraction dans au moins 18 centres ou enceintes humanitaires (bureaux, résidences et entrepôts) de tout le pays et pillé des fournitures humanitaires, dont plus de 670 tonnes de denrées alimentaires. Le 27 août, deux Volontaires des Nations Unies qui avaient été détenus plus d'une semaine par les forces de l'opposition ont été libérés en Équatoria central.

31. Malgré un environnement de plus en plus hostile, les acteurs humanitaires ont intensifié leur action, notamment en menant des négociations et en continuant d'insister sur la nécessité d'un accès humanitaire libre, sûr et sans entrave. En 2017, plus de 3,8 millions de personnes ont bénéficié d'une assistance et d'une protection humanitaires. Parmi elles, 2,5 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire, plus d'un million ont eu accès à des ressources en eau de meilleure qualité, plus de 100 000 enfants âgés de moins de cinq ans ont été traités pour malnutrition aiguë et 1 629 653 enfants âgés de 6 à 9 mois ont été vaccinés contre la rougeole.

32. Le manque de financement est demeuré un problème majeur, le plan d'intervention humanitaire pour 2017 n'étant financé qu'à 65 %, ce qui laisse un déficit de 578 millions de dollars.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Protection des civils

33. La MINUSS a continué d'appliquer une stratégie de protection des civils à trois volets. Dans le cadre du premier volet (protection par le dialogue et la participation politique), mon Représentant spécial a usé de ses bons offices pour nouer des relations avec les autorités nationales et locales et de hauts responsables militaires. À ce titre, il a souligné qu'il incombait au Gouvernement de protéger les civils, et que les parties devaient mettre un terme aux hostilités et garantir un libre

accès à la MINUSS et aux acteurs humanitaires. La MINUSS a par ailleurs organisé 28 ateliers au niveau sous-national sur la gestion des conflits, la réconciliation et la cohésion sociale, grâce auxquels elle a engagé le dialogue avec 1 658 personnes, dont des personnes issues de ses sites de protection des civils et, notamment, des représentants du gouvernement local, des chefs traditionnels, des jeunes et des femmes.

34. À Kuacjok, la Mission a apporté son concours à un dialogue en cascade à l'échelle locale dans le but de contribuer à endiguer la violence récurrente entre les communautés Apuk et Aguok dans le Gogrial. À Rumbek, elle a apporté son soutien à une conférence de suivi tenue du 14 au 18 août et destinée à favoriser le déroulement pacifique des migrations pastorales entre l'Amadi, le Gok, les Lacs orientaux, les Lacs occidentaux et le Terakeka. À Yambio, en collaboration avec les autorités de l'État de Gbudwe, elle a organisé plusieurs dialogues au niveau local pour apaiser les tensions entre les différents groupes ethniques.

35. Dans le cadre du deuxième volet (protection des civils menacés de violences physiques), au 29 août, la MINUSS a assuré la protection de 212 969 déplacés répartis sur six sites à cet effet, dont 114 683 à Bentiu, 38 448 à Djouba, 24 402 à Malakal, 651 à Melout, 1 940 à Bor et 32 845 à Wau. Une zone de protection temporaire située à Leer, dans le Sud de l'Unité, continue d'abriter plus de 1 000 personnes déplacées. En tout, 614 personnes soupçonnées d'atteintes graves à la sécurité sur ces sites ont été retenues dans les centres de détention de la Mission à Djouba, à Malakal et à Bentiu de janvier à juillet 2017. Dans le but de renforcer le caractère civil des camps, la MINUSS a mené des campagnes de sensibilisation à Bentiu, à Malakal et à Wau pour faire connaître le règlement des sites concernés. Le 28 juillet, 22 soldats de l'opposition ont forcé le périmètre du site de protection de Bentiu. La Mission s'est concertée avec les dirigeants des personnes déplacées pour faire en sorte que les soldats soient escortés à l'extérieur du site. Les casques bleus de Bentiu ont également continué d'intervenir pour faire échec aux tentatives de recrutement forcé de civils par des groupes armés aux abords des sites; leur dernière intervention, le sauvetage de trois jeunes qui avaient été enlevés, remonte au 23 août.

36. La MINUSS a continué d'axer ses activités sur la prévention, la dissuasion et l'atténuation des actes de violence contre les civils au-delà de ses sites de protection. Elle a notamment continué de procéder à des déploiements et à des patrouilles systématiques, y compris des patrouilles pédestres intégrées composées de militaires, de policiers et de membres du personnel civil, afin de faciliter le dialogue avec les communautés d'accueil et les déplacés. Elle a patrouillé 6 853 fois pendant la période considérée. Elle a continué de patrouiller régulièrement à l'extérieur des sites de protection des civils à Bentiu, Bor, Malakal et Wau. Malgré le mauvais état des routes à la saison des pluies, la Mission a mené à bien des activités de sensibilisation de grande ampleur dans les zones touchées par les conflits à Kajo Kaji et à Yei dans l'Équatoria central, à Magwe dans l'Équatoria oriental, à Raja et à Deim Zoubeir dans le Bahr el-Ghazal occidental, à Mayendit dans l'Unité, à Manyabol, Pochala et Jali dans le Jongleï et à Kodok, Tonga et Aburoc dans l'État du Haut-Nil. Elle a déployé des patrouilles mobiles le long de la route entre Djouba et Nimuli, dans l'Équatoria central, pour la rendre plus sûre. En juillet, elle a rapidement réagi à la recrudescence de l'insécurité en renforçant sa base de Torit, dans l'Équatoria oriental.

37. Pour faire face aux actes de violence sexuelle et sexiste liés au conflit dont sont victimes les femmes et filles déplacées, la Mission a renforcé les unités intégrées qui patrouillent activement dans les zones où les femmes et les filles sont le plus vulnérables. Dans les sites de protection des civils à Bor et Bentiu, elle a

mené des campagnes de sensibilisation pour rappeler aux femmes de s'inscrire aux patrouilles de bois de chauffe pour se prémunir contre les agressions sexuelles. L'équipe de l'ONU a aidé la force d'intervention de l'Armée populaire de libération du Soudan chargée de lutter contre les agressions sexuelles à mettre au point un plan d'action pour prévenir et combattre ces infractions. La Mission a également organisé dans les sites de protections des civils à Djouba des manifestations sur la prévention des agressions sexuelles qui ont réuni 400 participants (305 femmes et 95 hommes).

38. Dans le cadre du troisième volet (mise en place d'un environnement protecteur), la MINUSS a continué de dialoguer avec les autorités et les représentants de la société civile à l'échelle nationale et locale pour instaurer un cadre plus propice à la lutte contre l'impunité de toutes les parties au conflit responsables de mauvais traitements et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. À Bor et Malakal, elle a organisé une série d'ateliers dans le but de recueillir les avis des représentants des femmes et des jeunes sur les conditions nécessaires au retour et à la réinsertion des déplacés. Les déplacés de Melout s'étant dits prêts au retour, elle a mené des consultations avec ses partenaires humanitaires pour étudier les solutions possibles. À Wau, elle a discuté avec les autorités locales pour tenter de mettre en place un environnement sûr hors du site de protection, de façon à ce que les déplacés puissent rentrer dans leur lieu d'origine.

39. Dans le cadre de la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, la MINUSS, en coopération avec d'autres organes des Nations Unies, a organisé une conférence nationale pendant laquelle 136 femmes ont débattu de sujets cruciaux tels que la paix et la sécurité ou la participation des femmes au règlement des conflits. Elle a également continué d'accueillir des ateliers de sensibilisation à l'égalité entre les sexes et à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de la population locale et des parties prenantes au niveau local et national. Elle a appelé l'attention sur le lien entre la pratique de la dot et les violences sexistes et a informé les membres de la jeunesse du MPLS de son mandat et de ses activités en matière d'égalité entre les sexes, d'autonomisation des femmes et de suppression de la violence à l'égard des femmes et des filles.

40. La Mission a renforcé ses activités de communication grâce à de nouveaux contenus multimédias. Radio Miraya a ajouté 10 heures de programmes hebdomadaires d'appui aux initiatives en faveur du dialogue et de la paix et de la lutte contre les discours haineux.

B. Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

41. En ce qui concerne les droits de l'homme, la situation reste fragile au Soudan du Sud en raison principalement de la poursuite du conflit dans plusieurs parties du pays. La violence liée au conflit n'a pas cessé et l'on constate ainsi un nombre élevé d'agressions sexuelles, d'exécutions extrajudiciaires, de détentions et de mauvais traitements arbitraires, d'embuscades et d'affrontements entre communautés. Pendant la période considérée, la MINUSS a eu connaissance de 110 cas de civils assassinés, dont 39 femmes, et de 45 civils blessés, mais le nombre de victimes réel est sans doute bien plus élevé. Elle éprouve les plus grandes difficultés à contrôler et vérifier les atteintes aux droits de l'homme et les agressions qui lui sont signalées, notamment les agressions sexuelles commises par des miliciens, des jeunes gens armés ou des membres des forces de sécurité, en raison de l'insécurité

permanente et des restrictions qui l'empêchent de se déplacer sur les lieux de l'infraction et d'accéder aux institutions publiques, y compris les lieux de détention.

42. On continue de dénoncer des violations des droits de l'homme, principalement imputées à l'APLS, mais parfois aussi à des groupes d'opposition comme le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition). Par exemple, sur les 26 agressions sexuelles liées au conflit dont il a été fait état en juin et en juillet, 11 étaient imputées à l'APLS et aux partisans du Gouvernement, 7 à l'APLS dans l'opposition et à ses groupes affiliés, et le reste à des personnes non identifiées. À Wau, dans le Bahr el-Ghazal occidental, la MINUSS a appris que, pour éviter les arrestations, la police avait de plus en plus recours à la médiation pour les petites infractions, pratique qui empêche toute possibilité de contrôle judiciaire. Le 27 juin, deux jeunes condamnés à mort, sans doute mineurs au moment des faits reprochés, ont été exécutés à Djouba, et il est à craindre que le Soudan du Sud continue d'appliquer la peine de mort malgré le moratoire officiellement en vigueur. Les conditions matérielles dans de nombreux centres de détention et prisons demeurent insuffisantes, et les cas de détention prolongée, arbitraire ou par procuration restent fréquents dans tout le pays.

43. La formation spéciale du Tribunal militaire a tenu audience à partir du 30 mai dans le cadre du procès de 12 soldats de l'APLS qui se seraient rendus coupables de violations des droits de l'homme et, entre autres infractions, de viol, de meurtre, de dommages matériels et de vols lors de l'attaque du 11 juillet 2016 contre le complexe hôtelier Terrain de Djouba. Le 9 août, le tribunal a fait droit à la requête du procureur, qui avait demandé que les victimes ne souhaitant ou ne pouvant pas se rendre au Soudan du Sud soient entendues par vidéoconférence. Il a également autorisé la tenue d'audiences à huis-clos dans le but de protéger l'identité des témoins. Les observateurs, dont la MINUSS, restent préoccupés par d'autres aspects du procès et vérifient que les normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme y soient respectés, notamment pour ce qui est du droit des victimes à un recours utile et des droits de la défense concernant l'impartialité et la régularité de la procédure.

44. Les conditions restent difficiles pour les professionnels des médias dans le pays. Le 7 juin, l'Autorité des médias a annoncé publiquement qu'elle avait refusé l'accréditation à 20 journalistes étrangers au motif qu'ils auraient rapporté des informations sans preuves ou incité à la haine. Le 10 juillet, le Service national de sécurité a arrêté le directeur de la division de télévision de la « South Sudan Broadcasting Corporation » pour n'avoir pas retransmis en direct le discours du Président Kiir, lors de la fête de l'indépendance. Le directeur, relâché le 19 juillet, a ensuite été démis de ses fonctions. Le 17 juillet, l'Autorité nationale chargée de la communication a interdit l'accès aux sites Web de quatre médias au motif qu'ils diffuseraient des messages qualifiés d'hostiles par le Gouvernement. La décision a été condamnée par plusieurs militants issus de la société civile et plusieurs organes de presses nationaux et internationaux.

45. On continue d'observer des discours haineux et menaçants qui attisent la violence. Les 28 juin et 4 juillet, l'Association des jeunes de Bor, dans l'État de Jongleï, a envoyé des lettres au siège local d'un organe des Nations Unies pour menacer de représailles les employés de organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies originaires d'Équatoria qui refuseraient de quitter la ville. En réponse, le 4 juillet, dans un document présenté comme un communiqué de presse de l'union des États sud-soudanais d'Équatoria, ces menaces ont été qualifiées de déclaration de guerre contre les Équatoriens, et les déplacés de Bor Dinka ont été sommés de quitter ces États. La condamnation des autorités nationales et des groupes de la société civile ont contribué à apaiser les tensions. Seize

individus mêlés à l'envoi des lettres ont été arrêtés puis relâchés. Le 20 juin, l'Autorité des médias a publié un mémorandum enjoignant aux organes de presse de s'abstenir de diffuser les déclarations menaçant, insultant ou ridiculisant une tribu ou un groupe social ou se moquant de son identité et d'utiliser des mots péjoratifs susceptibles d'attiser la violence. Par un dialogue constant avec les autorités, la société civile et les journalistes, la MINUSS a continué de s'employer à faire comprendre les limites qu'il est acceptable d'imposer à la liberté d'expression, l'objectif étant d'éviter que l'interdiction des discours haineux ne serve de prétexte pour dissuader toute activité politique et réduire l'opposition au silence.

46. Pendant la période concernée, 103 exactions contre des enfants ont été signalées. Dans 61 cas et pour 3 015 victimes (1 382 garçons, 933 filles et 700 victimes de sexe non spécifié), les faits ont été confirmés. Las cas signalés concernent des meurtres, des mutilations, le recrutement et l'utilisation d'enfants et des attaques d'écoles et d'hôpitaux. À cette date, 45 écoles seraient occupées et utilisées à des fins militaires (les faits sont confirmés dans 37 cas et non confirmés dans 8 cas). L'ONU continue de faire campagne à différents niveaux pour que les acteurs armés libèrent les lieux. En août 2017, dans l'État du Jongleï, grâce au dialogue entre l'équipe de surveillance et d'information et la faction du M/APLS dans l'opposition favorable à Taban Deng Gai, l'ONU et la commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont pu vérifier les faits communiqués quant au recrutement et à l'utilisation de 313 garçons dont ce groupe se serait rendu coupable à Pibor. La protection des enfants étant désormais intégrée à toutes ses activités, la MINUSS a dispensé 36 séances de formation en la matière à 1 374 participants en tout (833 employés de la MINUSS, 425 membres de l'APLS et 116 membres de l'APLS dans l'opposition).

C. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

47. La MINUSS continue de protéger par la force l'approvisionnement en nourriture, les convois et d'autres activités humanitaires. Les patrouilles envoyées dans des zones où des violences, des déplacements et des violations des droits de l'homme avaient été signalés et où des travailleurs humanitaires assuraient des services ont continué de se heurter à de fréquents actes d'obstruction, bien que la Mission ait toujours tâché de poursuivre son chemin en dépit des barrages routiers et autres obstacles.

48. Un échange de tirs nourri à environ 18 km du village de Bunj, les 6 et 11 juillet, a poussé la Mission à déployer sa force d'intervention rapide et à mettre 18 employés d'organisations non gouvernementales à l'abri dans sa base. Le 11 juillet, elle a de nouveau déplacé 13 travailleurs humanitaires en raison d'un échange de tirs entre un groupe armé et des soldats de l'APLS à proximité de la base opérationnelle temporaire de Leer. À Pibor, le 12 juillet, elle a évacué 13 membres d'organisations non gouvernementales de leurs installations en raison d'une attaque.

49. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a déployé 33 équipes de lutte antimines pour inspecter et déminer les routes, les bandes d'atterrissage et les aires de poser d'hélicoptère, ce qui a amélioré la sécurité et l'accès humanitaire. Pendant la période considérée, une surface de 1 345 612 m^2 a été inspectée et restituée; 5 377 engins explosifs et 33 963 cartouches d'armes légères ont été retirés et détruits. À Aburoc (État du Haut-Nil), le Service a mené des campagnes de sensibilisation à la lutte antimines et inspecté environ 30 km de route pour faciliter

les déplacements de la Mission et des acteurs humanitaires devant répondre aux besoins immédiats des déplacés.

D. Appui à la mise en œuvre de l'accord de paix

50. La MINUSS a continué d'accueillir régulièrement le forum des partenaires internationaux et du groupe des Amis du Soudan du Sud afin d'appuyer les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et d'harmoniser les vues au sein de la communauté internationale avant les séances plénières de la Commission. Mon Représentant spécial a également continué d'exercer ses bons offices pour œuvrer à l'application de l'accord de paix, notamment par des rencontres régulières avec le Président et d'autres dirigeants nationaux à Djouba et, sur le terrain, par de fréquents entretiens avec les dirigeants au niveau des États et des collectivités.

51. La MINUSS appuie les activités du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité en assurant une protection armée et en fournissant une assistance logistique et administrative aux équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme pendant leurs visites sur le terrain dans les zones sensibles. La Mission a également appuyé la création de nouveaux sites de surveillance et de vérification à Bunj et à Renk, ce qui porte à 16 le nombre de sites dans le pays. Elle surveille également les progrès de la création de zones de cantonnement en participant à des réunions régulières de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et, le 15 juin, le Service de la lutte antimines de l'ONU a achevé l'inspection et le déminage des zones de cantonnement désignées par la Commission à Djouba.

52. Pour appuyer la création d'une police mixte intégrée, la MINUSS a continué de coopérer avec l'équipe de gestion mixte composée d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de membres de la faction du M/APLS dans l'opposition dirigée par le Premier Vice-Président, Taban Deng Gai. Le 17 juin, 1 230 parmi les 1 253 nouveaux membres de la police mixte intégrée désignés par arrêté ministériel ont pris leurs fonctions dans une cérémonie présidée par le Président Kiir. Sur ces 1 230 personnes, 917 ont terminé leur formation avec l'appui de la police des Nations Unies, tandis que 336 autres suivent actuellement des cours de rattrapage.

53. Les 20 et 21 juillet à Djouba, près de deux ans après la décision d'instituer un Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, une délégation de la Commission de l'Union africaine a tenu sa première réunion avec le Gouvernement concernant la création de cette instance. Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique a participé à la réunion sur invitation du Conseiller juridique par intérim de la Commission de l'Union africaine. La délégation de la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement ont convenu d'une feuille de route conjointe pour la création d'un Tribunal mixte pour le Soudan du Sud. Au cours de la réunion de suivi qui s'est tenue du 8 au 11 août à Addis-Abeba, les représentants du Gouvernement et du Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine ont examiné ensemble les aspects techniques des instruments juridiques créant le Tribunal et se sont mis d'accord à ce sujet. Le Bureau des affaires juridiques de l'ONU a fourni une assistance technique pendant la réunion. Les instruments juridiques seront à présent soumis au Gouvernement et à la Commission de l'Union africaine pour examen et approbation internes.

VI. Effectifs de la Mission et état d'avancement du déploiement des contingents

54. Au 29 août, les effectifs civils de la MINUSS se composaient de 2 621 agents, dont 861 agents recrutés sur le plan international (dont 223 femmes, soit 26 %), 1 372 fonctionnaires recrutés sur le plan national (dont 193 femmes, soit 14 %) et 388 Volontaires des Nations Unies (dont 121 femmes, soit 31 %).

55. Les effectifs de police à la même date se composaient de 1 672 agents sur les 2 101 autorisés, parmi lesquels 614 policiers hors unités constituées (dont 107 femmes, soit 17 %), 986 agents d'unités de police constituées (dont 127 femmes, soit 13 %) et 72 agents de l'administration pénitentiaire (dont 20 femmes, soit 28 %). On attend l'arrivée d'une unité de police constituée ghanéenne de 170 agents et le déploiement d'une unité rwandaise entièrement féminine en octobre ou novembre à Djouba.

56. Les effectifs militaires se composaient de 12 817 personnes, parmi lesquels 186 officiers de liaison (dont 8 femmes, soit 4 %), 378 officiers d'état-major (dont 28 femmes, soit 7 %) et 12 253 membres des contingents (dont 411 femmes, soit 3 %). Le contingent de 378 soldats du génie et membres du personnel médical du Royaume-Uni a achevé son déploiement en juin. Après l'arrivée à Wau, fin février, d'un détachement précurseur de 255 membres du bataillon d'infanterie bangladais, le gros du bataillon, composé de 595 soldats, est à présent déployé. Un contingent ghanéen de 200 soldats devrait être déployé à Aweil en octobre.

57. La force de protection régionale a poursuivi son déploiement au Soudan du Sud, qui aura lieu progressivement pendant les mois prochains. Le bataillon bangladais de soldats du génie et le bataillon népalais à capacité d'intervention rapide sont à présent dans la Mission et un détachement précurseur du bataillon rwandais est arrivé le 5 août. Bien que la planification du déploiement intégral de la force ait fait des progrès, il reste encore à régler certaines questions et décisions essentielles, notamment pour ce qui est de l'opposition persistante du Gouvernement à l'exécution de son mandat concernant la protection de l'aéroport international de Djouba.

58. La MINUSS a redoublé d'efforts pour mieux faire connaître les normes de conduite des Nations Unies et pour mettre en œuvre la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, notamment la nouvelle stratégie exposée dans le rapport de ce dernier en février 2017 (A/71/818). Elle a continué d'appliquer une stratégie reposant sur trois axes, à savoir la prévention, la répression et les mesures de réparation, et s'est employée à renforcer ses efforts de répression en étendant son réseau de responsables de la déontologie et de la discipline Elle s'est également associée à l'équipe de pays de l'ONU pour restructurer l'équipe spéciale interinstitutions de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

59. Pendant la période concernée, la MINUSS a recensé 43 violations de l'accord sur le statut des forces, qui, pour sept cas au moins, relevaient d'un manquement par le Gouvernement à son obligation d'assurer la sécurité et la sûreté du matériel et du personnel de la Mission. Les incidents ci-après sont particulièrement préoccupants : le lancement, depuis un emplacement contrôlé par le Gouvernement, d'une roquette

qui a explosé au-dessus de la base de la Mission à Bor; l'avancée de soldats de l'APLS, arme au poing, sur les forces de la Mission dans la zone d'interdiction des armes adjacente aux sites de protection de Djouba; à deux reprises, des tirs d'arme à feu à proximité de la base opérationnelle temporaire de la Mission à Leer; des tirs de mitrailleuse lourde par un soldat de l'APLS dans les environs immédiats des installations de la Mission à Tomping (Djouba); enfin, un incident dans lequel un agent du Service national de sécurité a braqué son arme sur un membre de la Mission à Bor.

60. La MINUSS a également recensé les violations suivantes : 14 cas de restrictions de ses déplacements au détriment de ses activités; 1 cas de non-respect de l'inviolabilité de ses locaux; 2 cas d'entraves à l'exécution de son mandat; et 10 cas d'arrestation et de détention de son personnel, dont 7 personnes relâchées après avoir été détenues pendant des périodes allant d'une journée à une semaine. Un fonctionnaire arrêté le 23 août reste détenu à Djouba. Deux autres fonctionnaires ont été détenus en 2014 sans inculpation et, depuis 2015, la Mission s'est vue refuser toute visite. On a également recensé quatre violations de l'obligation de faciliter l'entrée et la sortie du pays par des agents des services de l'immigration à l'aéroport international de Djouba.

61. Un nombre croissant de fonctionnaires de la Mission ou de fournisseurs recrutés sur le plan international ont été victimes de harcèlements et d'intimidations ou ont reçu des demandes de paiement de frais de visa. En outre, le Gouvernement a continué d'appliquer au personnel et aux fournisseurs de la Mission des procédures d'immigration spéciales, en violation des termes de l'accord sur le statut des forces, ce qui a entravé ou considérablement retardé les vols de la Mission et a retenu de nombreux fonctionnaires hors du pays dans l'attente d'une autorisation d'entrée.

62. Quatre incidents signalés concernaient l'APLS dans l'opposition. Il s'agissait dans trois cas d'entraves à la liberté de circulation et, dans le dernier cas, de non-respect de l'inviolabilité des locaux de la MINUSS. La Mission continue d'informer le Gouvernement de ces violations par voie de notes verbales et par des entretiens avec les fonctionnaires compétents. Elle lui communique également un relevé mensuel des cas de violations.

63. La Mission a continué d'appliquer une série de mesures de gestion des risques de sécurité adoptée par l'équipe de coordination du dispositif de sécurité au lendemain de la crise de juillet 2016 dans le but de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Elle continue de procéder à l'examen et à l'évaluation des conditions de sécurité et de recourir à un système d'alerte qui lui permet de réagir rapidement à l'évolution de ces conditions.

64. Bien que le Gouvernement ait officiellement donné son accord au déploiement de la force régionale de protection, les autorités continuent de s'opposer à toute activité liée à la protection de l'aéroport de Djouba, qu'elles persistent à considérer comme une atteinte à la souveraineté nationale. Un détachement rwandais précurseur de cette force étant arrivé à la fin du mois d'août sur la base de Tomping, qui est située à proximité de l'aéroport, le Gouvernement a interdit à la Mission toute opération aérienne dans le pays pendant trois jours. La question s'est réglée par l'intervention de mon Représentant spécial et par le déplacement du bataillon sur la Maison des Nations Unies, dans les environs de Djouba. Toutefois, le 28 août, un bataillon de casques bleus en déplacement de Wau à Djouba pour cause de relève des contingents s'est vu refuser l'accès à cette même base par l'APLS. Les dirigeants de la MINUSS continuent de dialoguer avec le Gouvernement, le Service national de sécurité et l'état-major pour résoudre ces obstructions et clarifier le mandat de la force de protection régionale.

VIII. Aspects financiers

65. Dans sa résolution 71/308 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 071 000 000 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

66. Au 1er septembre 2017, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSS s'élevait à 609,6 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions statutaires non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'établissait à 4 188,9 millions de dollars.

67. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2017, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément à l'échéancier trimestriel.

IX. Observations et recommandations

68. Malgré les appels répétés de la communauté internationale et, en particulier, du Conseil de sécurité, les parties ont très peu progressé en vue de la cessation des hostilités, de la reprise du dialogue et de la mise en œuvre de l'accord de paix. Comme le montre le présent rapport, les hostilités se sont poursuivies entre l'APLS et la faction de l'APLS dans l'opposition favorable à Riek Machar et d'autres groupes d'opposition armés. Il y a lieu de s'inquiéter en particulier de l'ampleur des hostilités dans la région du Haut-Nil, où l'APLS a conduit des offensives militaires de grande envergure contre des bastions de l'opposition d'importance stratégique et symbolique. Le conflit perdure aussi entre l'APLS et plusieurs groupes armés dans le Jongleï, l'Équatoria et la région de Bahr el-Ghazal. Alors que la saison des pluies, habituellement plus calme, est déjà bien entamée, l'intensité du conflit a de graves conséquences humanitaires pour les civils dans les zones touchées et a perturbé le déroulement d'opérations humanitaires vitales. Le pays reste le théâtre de violations odieuses des droits de l'homme, qui continuent sans relâche.

69. Sachant que les combats se poursuivent dans différentes parties du pays, j'exhorte les parties à honorer leurs engagements et à cesser immédiatement les hostilités et prie instamment le Gouvernement de restaurer les libertés politiques sans lesquelles aucune paix n'est possible. J'appelle le Gouvernement à garantir le respect des droits de l'homme et à faire en sorte que ceux qui les violent répondent de leurs actes, y compris en instaurant tous les mécanismes de justice transitionnelle prévus dans l'accord de paix, et me félicite à cet égard de la volonté de dialogue avec l'Union africaine dont il a fait preuve en ce qui concerne la création du Tribunal.

70. La participation croissante de l'IGAD à la revitalisation de l'accord de paix est encourageante, mais plusieurs questions se posent encore concernant l'engagement du Gouvernement et la portée précise de l'initiative de revitalisation. Les fonctionnaires de l'IGAD et du Gouvernement ont souligné que l'initiative de revitalisation est censée favoriser l'application de l'accord de paix et non servir à sa renégociation. Toutefois, les dirigeants de l'opposition semblent partagés sur cette question : tandis que certains sont partisans de réviser l'accord pour tenir compte de l'évolution et de l'extension du conflit depuis sa signature, d'autres demandent à reprendre tout le processus sans les auspices de l'IGAD.

71. En parallèle, des pourparlers en vue de la réunification du MPLS facilités par le Président Museweni se sont tenus en Ouganda, l'objectif étant d'amener les

diverses factions du mouvement à réaffirmer leur attachement à l'Accord d'Arusha. Ces pourparlers ont été jugés complémentaires à l'initiative de l'IGAD par les participants et par cette organisation elle-même. Certains autorités publiques kényanes mènent quant à elles des consultations avec les dirigeants de l'opposition dans la perspective d'une autre initiative de réconciliation. Le succès de ces différentes initiatives dépendra de leur capacité à susciter à nouveau la participation de tous à l'application de l'accord de paix et de ses principaux éléments dans un temps crédible, et la coordination entre les partenaires régionaux et internationaux sera essentielle à leur efficacité.

72. Le Comité directeur du dialogue national s'est efforcé de donner au dialogue un caractère plus représentatif et participatif, mais certains des principaux dirigeants de l'opposition continuent de douter de la crédibilité et de l'ouverture du processus. En réponse aux invitations du Comité, Riek Machar et le général Thomas Cirilo Swaka (Armée/Front de salut national) ont signalé dans des déclarations publiques que, s'ils saluaient l'idée d'un dialogue national, il n'estimaient pas que les circonstances actuelles soient propices à un dialogue sincère et participatif et qu'il fallait tout d'abord mettre fin à la violence par un processus de paix négocié. Je me félicite de l'annonce du 10 août signalant la libération de 30 détenus politiques et engage le Gouvernement à s'employer encore à faire en sorte que les détenus restants soient relâchés et à instaurer les conditions propices à un dialogue national crédible, y compris en assurant la liberté d'expression et de presse. Je condamne fermement le harcèlement et les meurtres dont les journalistes continuent d'être victimes, actes odieux qui sont intolérables dans une société démocratique.

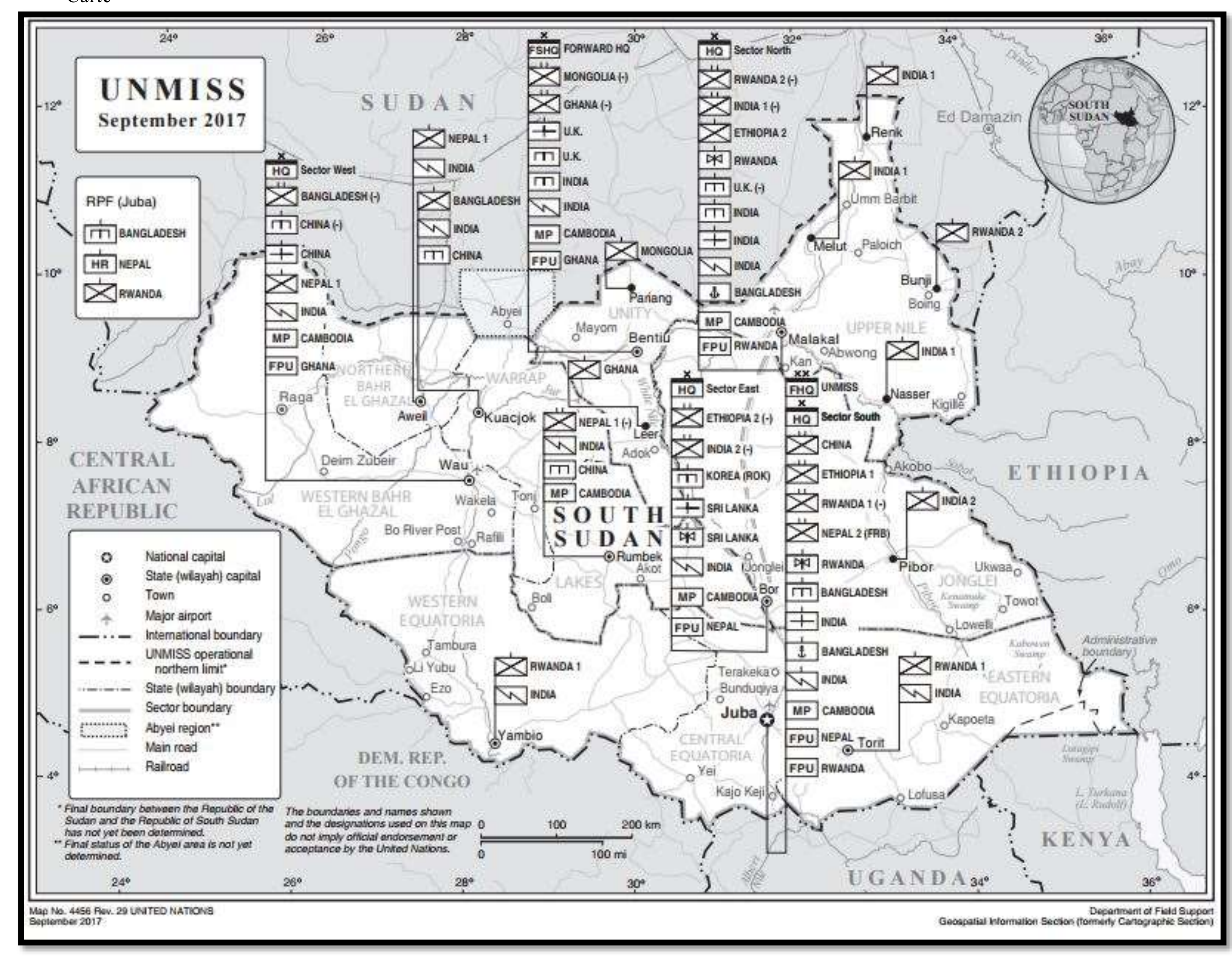
73. Je félicite la MINUSS des efforts de consultation d'envergure qu'elle a déployés au niveau sous-national et national en ménageant une place importante aux femmes ainsi qu'aux organisations communautaires et confessionnelles, aux parlements nationaux et sous-nationaux et aux groupes de femmes de ses sites de protection des civils. Je la prie de poursuivre ce dialogue et exhorte tous les partenaires à faire en sorte que les femmes, les jeunes et les aînés continuent de prendre part à l'instauration de la paix et au processus politique au Soudan du Sud.

74. Il me faut à nouveau demander au Gouvernement de respecter ses engagements en levant les obstacles à la MINUSS et aux opérations humanitaires et en consentant notamment au déploiement intégral de la force de protection régionale. S'il est encourageant de constater que les difficultés soulevées par l'arrivée d'un bataillon précurseur rwandais aient rapidement été résolues, je demeure inquiet de voir que certains des membres du Gouvernement continuent de douter publiquement des objectifs de cette force, malentendus qui créent encore des obstacles considérables. Ces actes, auxquels s'ajoutent la restriction constante des déplacements, entre autres violations de l'Accord sur le statut des forces, ainsi qu'un nombre effroyablement élevé d'entraves et de cas de harcèlement visant les travailleurs humanitaires, empêchent l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale de mener à bien leur mission. Je prie le Gouvernement de coopérer dans un esprit de partenariat avec l'ONU et les organisations humanitaires en vue de réaliser leur objectif commun qui est d'améliorer les conditions de vie des Sud-Soudanais.

75. Je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux militaires, aux membres de la police et au personnel civil de la MINUSS pour leur engagement indéfectible. Sous la conduite de mon Représentant spécial David Shearer, ils continuent de travailler avec courage pour protéger des centaines de milliers de civils, sauvegarder les droits de l'homme, faciliter les travaux des agents humanitaires et promouvoir un processus politique ouvert à tous. Je remercie particulièrement les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont fourni à la Mission du personnel en

tenue et des moyens matériels qui lui faisaient cruellement défaut. Je tiens également à rendre hommage au courage et au dévouement exceptionnels dont font preuve l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires qui apportent à la population une assistance humanitaire vitale, dans des conditions de plus en plus difficiles et périlleuses. Je suis reconnaissant à mon Envoyé spécial, Nicholas Haysom, du soutien qu'il a apporté au processus de paix au niveau régional, et remercie le président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, le Président Festus Mogae, et le Haut-Représentant de l'Union africaine, le Président Alpha Oumar Konaré, de leur engagement indéfectible à alléger le sort de la population civile du Soudan du Sud en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies.

Carte



UNMISS
September 2017
RPF (Juba)
BANGLADESH
HR NEPAL
RWANDA
SUDAN
SOUTH SUDAN
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
ETHIOPIA
DEM. REP. OF THE CONGO
UGANDA
KENYA
FSHQ FORWARD HQ
MONGOLIA (-)
GHANA (-)
U.K.
U.K.
INDIA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA
HQ Sector North
RWANDA 2 (-)
INDIA 1 (-)
ETHIOPIA 2
RWANDA
U.K. (-)
INDIA
INDIA
INDIA
BANGLADESH
MP CAMBODIA
FPU RWANDA
HQ Sector West
BANGLADESH (-)
CHINA (-)
CHINA
NEPAL 1
INDIA
MP CAMBODIA
FPU GHANA
NEPAL 1
INDIA
BANGLADESH
INDIA
CHINA
MONGOLIA
GHANA
INDIA 1
INDIA 1
RWANDA 2
INDIA 1
HQ Sector East
ETHIOPIA 2 (-)
INDIA 2 (-)
KOREA (ROK)
SRI LANKA
SRI LANKA
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL
FHQ UNMISS
HQ Sector South
CHINA
ETHIOPIA 1
RWANDA 1 (-)
NEPAL 2 (FRB)
RWANDA
BANGLADESH
INDIA
BANGLADESH
INDIA
MP CAMBODIA
FPU NEPAL
FPU RWANDA
NEPAL 1 (-)
INDIA
CHINA
MP CAMBODIA
INDIA 2
RWANDA 1
INDIA
RWANDA 1
INDIA
Ed Damazin
Renk
Umm Barbit
Melut
Paloich
Bunj
Boing
UPPER NILE
Malakal
Kan
Abwong
Nasser
Kigille
Akobo
Pariang
UNITY
Mayom
Bentiu
Abyei
NORTHERN BAHR EL GHAZAL
WARRAP
Raga
Aweil
Kuacjok
Leer
Adok
Deim Zubeir
Wau
WESTERN BAHR EL GHAZAL
Wakela
Tonj
Bo River Post
Rafili
Rumbek
Akot
LAKES
Boli
WESTERN EQUATORIA
Tambura
Li Yubu
Ezo
Yambio
Jonglei
Bor
Pibor
JONGLEI
Ukwaa
Towot
Lowelli
Terakeka
Bunduqiya
Juba
CENTRAL EQUATORIA
Yei
Kajo Keji
Torit
Kapoeta
EASTERN EQUATORIA
Lofusa
Administrative boundary
L. Turkana (L. Rudolf)
SOUTH SUDAN
24°
26°
28°
30°
32°
34°
36°
12°
10°
8°
6°
4°
National capital
State (wilayah) capital
Town
Major airport
International boundary
UNMISS operational northern limit*
State (wilayah) boundary
Sector boundary
Abyei region**
Main road
Railroad
* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
** Final status of the Abyei area is not yet determined.
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
0 100 200 km
0 100 mi
Map No. 4456 Rev. 29 UNITED NATIONS
September 2017
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)